



Bruxelles, le 7 juillet 2017
(OR. fr)

10981/17

**Dossier interinstitutionnel:
2017/0007 (COD)**

CODEC 1210
ECOFIN 622
RELEX 611
COEST 173
NIS 16

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Projet de décision du Parlement européen et du Conseil accordant une assistance macrofinancière à la République de Moldavie (**première lecture**)
- Adoption de l'acte législatif

1. Le 13 janvier 2017, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 212 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 4 juillet 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:
 - d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 27/17;

¹ doc. 5383/17.

² doc. 10894/17.

- de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session la déclaration figurant à l'addendum à la présente note et de la publier dans le Journal officiel de l'Union européenne avec l'acte législatif.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
